

Jean-Baptiste André Godin à Abel Duvernois, 12 août 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation2 p. (122r, 123v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Abel Duvernois, 12 août 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45345>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 août 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Duvernois, Abel](#)

Lieu de destinationArras (Pas-de-Calais)

Description

Résumé Godin fait part à Duvernois de ses observations sur son brevet pour un appareil de chauffage à foyer rotatif. Il lui indique les conditions selon lesquelles il pourrait exploiter le brevet : Duvernois resterait titulaire du brevet et accorderait à Godin la somme qu'il voudrait pour chaque appareil vendu et l'exclusivité de la fabrication ; si Duvernois voulait interdire à Godin de fabriquer d'après les modèles qu'il aurait construits, ceux-ci resteraient la propriété de Godin et Duvernois verserait une indemnité de 1 000 F pour chacun d'eux ainsi qu'une somme pour le préjudice subi. Godin explique à Duvernois que dans ces conditions, l'inventeur est libre de déterminer le bénéfice qu'il veut s'accorder et choisit de faciliter ou non l'écoulement de son invention.

Notes Le 12 avril 1865, Abel Duvernois dépose un brevet d'invention de 15 ans pour un foyer perfectionné à grille tournante (voir en ligne : https://archives.inpi.fr:443/ark:55749/1ef02f34c56e60cc88a10050568c1d46.moteur=arko_default_63f395e1547dd, consulté le 22 septembre 2025).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Finances d'entreprise](#), [Industrie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 22/09/2025

Fier le 12 aout 1803

Monsieur Dasturvois
à Paris

je commençai la écrit que dans
cette bien souhaiter au succès de l'opéra
qui existent est possible ou pratiquer
son principal object consiste à faire
parler d'après la partie de l'œuvre
une grande quantité de chœurs
qui monte par la humeur malice
et la perte de la chose que certains
personnes en adoptent usage.

On a déjà fait des fayres relativement
en quels les foyers diffèrent ils soient
ce qui a été fait en ce genre je
ne le sais pas.

Déjà je me trouvais de maintenir
avec plusieurs intentions pour
l'application de leurs biens disons
consent déposer avec moi sur les
bans qu'ils ont admis je m'charguerai
de les aider à voter pour la condition
que nous resterions titulaires de voter leur
et nous faire plus mons la somme
que nous demanderons pour chaque
appareil que nous nous engageons
à ne pas faire ni laisser fabriquer

aillors que dans mes mains de france
 et de belgique
 dit doss contenait de m'interdire
 de travailler dans les modèles que j'aurais
 fait construire ou modèles resteraient
 dans mes propres et dans ceux
 a malender une somme d'
 mille francs pour chaque deux.
 et en autre une somme a verser
 pour le préjudice qui me serait causé
 en interdisant une personne que j'aurais
 fait connaître comme étant de ma
 fabrication et que je ne pourrais
 plus tirer profit

de la manière de prouver faire a
 l'inventeur le bénéfice qu'il juge a propos
 de dévoiler tel le fait trop fort il
 vaut a la vérité tel le fait passable
 mais il est difficile de prouver et
 de prétendre ainsi le vollement de
 son invention

n'ayant donc ne trouvez le moyen
 aussi facile de trouver promptement
 un plaisir de votre intention (si
 vous consentez de traiter avec les bales)
 que vous le trouverez par mon
 entremise assister me faire connaitre
 si vous est agréable accepter ces propositions
 ayant pris soin que approuver
 mes intentions

Godin